



Critères de sélections 2015 :

Les critères de sélection pour participer aux compétitions internationales (jeunes et senior) sont uniquement destinés à affecter de manière objective les places disponibles dans chaque catégorie et sont indépendants de toute aide financière aux athlètes.

Depuis que le sport est devenu une matière communautaire en Belgique, les subsides sont distribués à chaque fédération, en accord avec leur agence de subventionnement (BLOSO pour la Communauté flamande et ADEPS pour la Communauté Française).

La liste officielle de l'équipe nationale par catégorie respective sera publiée par les fédérations après le championnat de Belgique de l'année concernée ou avant le début de la saison internationale s'il n'y a pas de championnat de Belgique dans la discipline. Seuls les athlètes figurant sur cette liste pourront, sous réserve d'acceptation de leur part, participer à des compétitions internationales (IFSC).

Une exception est faite pour des compétitions internationales en Belgique pour lesquelles les sélections peuvent être étendues par les fédérations (CAB et KBF) en concertation.



Belgian Climbing and Paraclimbing Teams:

1.1. Nombre d'athlètes pouvant participer

- Worldcup : Le CMBEL peut désigner un maximum de 4 athlètes belges par sexe et par catégorie pour participer à une manche de Coupe du Monde du calendrier international (IFSC).
- World Championship : Le CMBEL peut désigner un maximum de 5 athlètes belges par sexe et par catégorie pour le Championnat du Monde (IFSC).
- World Games : CMBEL doit se soumettre aux critères BOIC-COIB et en concordance avec les directives de l'IFSC. Ensuite, il désignera le ou les athlètes répondant à ces critères externes, la décision finale étant prise de commun accord entre les fédérations (CAB-KBF).

1.2. Comité de sélection

La décision finale de sélection est toujours prise par le comité de sélection de la fédération de l'athlète (CAB ou KBF).

Les critères de sélection ci-dessous sont examinés par le comité de sélection des fédérations respectives par discipline (CAB-KBF).

1.3. Critères difficulté et bloc

Les critères ci-dessous sont à prendre en compte pour les sélections aux compétitions internationales de difficulté et de bloc, par ordre de priorité et par discipline.

Un comité de sélection d'une fédération peut choisir de sélectionner un athlète qui ne répond pas aux critères ci-dessous mais toujours en remplacement d'un athlète de cette même fédération et qui répond aux critères ou avec l'accord des deux fédérations.

1. Top 10 au classement général du ranking IFSC de l'année précédente de la discipline choisie (classement général). <http://www.ifsc-climbing.org/index.php/world-competition/rankings>
2. Place de podium en Championnat du Monde, au Championnat d'Europe ou en Coupe du Monde de l'année précédente.
3. Place en demi-finale au Championnat du Monde, Championnat d'Europe ou Coupe du Monde l'année précédente.
4. Place de podium au ranking général de la Coupe d'Europe jeune ou podium au Championnat du Monde jeune ou podium au Championnat d'Europe jeune de l'année précédente.
5. **En difficulté** : pour les places restantes dans chaque catégorie, sont pris en compte les résultats du Championnat de Belgique de difficulté (maximum top 4 belges).

En bloc : pour les places restantes dans chaque catégorie est pris en compte le Top 4 des belges au ranking national belge de bloc de l'année en cours. Le ranking national belge de bloc est calculé avec les 2 meilleurs résultats de Coupe de Belgique de bloc + les résultats du championnat de Belgique de bloc (=1/3 Coupe de Belgique + 1/3 Coupe de Belgique + 1/3 Championnat de Belgique). En cas d'ex-aequo, les résultats du Championnat de Belgique sont décisifs.

1.4. Critères de vitesse:

Les critères ci-dessous sont à prendre en compte pour les sélections aux compétitions internationales de vitesse, par ordre de priorité.

Un comité de sélection d'une fédération peut choisir de sélectionner un athlète qui ne répond pas aux critères ci-dessous mais toujours en remplacement d'un athlète de cette même fédération et qui répond aux critères ou avec l'accord des deux fédérations afin de garantir que le quota maximal d'athlètes imposé par l'IFSC soit garanti.

- Avoir grimé la voie de vitesse officielle avec enregistrement du temps (selon règles IFSC), en moins de 10''00 (Femmes) / 8''00 (Hommes). L'enregistrement du temps doit être effectué par un jury de compétition reconnu par une fédération liée à l'IFSC ou par au moins 2 juges nationaux de vitesse indépendants (club différent de celui de l'athlète).



Belgian Youth Climbing Team

2.1. Nombre d'athlètes pouvant participer:

Le CMBEL peut désigner un maximum de 4 athlètes par sexe et par catégorie pour participer à une compétition du calendrier international (IFSC ou IFSC Europe).

2.2. Comité de sélection:

La décision finale de sélection est toujours prise par le comité de sélection de la fédération de l'athlète (CAB or KBF).

Les critères de sélection ci-dessous par discipline sont examinés par le comité de sélection des fédérations respectives (CAB-KBF).

2.3. Critères jeunes difficulté et bloc

Les critères ci-dessous sont à prendre en compte pour les sélections aux compétitions internationales de difficulté et de bloc, par ordre de priorité et selon discipline.

Un comité de sélection d'une fédération peut choisir de sélectionner un athlète qui ne répond pas aux critères ci-dessous mais toujours en remplacement d'un athlète de cette même fédération et qui répond aux critères ou avec l'accord des deux fédérations afin de garantir que le quota maximal d'athlètes imposé par l'IFSC soit garanti.

1. Top 10 au classement général du ranking IFSC de la catégorie concernée de l'année précédente (classement général). http://www.ifsc-climbing.org/?page_name=ranglist
2. Podium au Championnat du Monde jeune, Championnat d'Europe jeune ou Coupe d'Europe jeune de l'année précédente.
3. Place en finale au Championnat du Monde ou Championnat d'Europe jeune de l'année précédente.
4. Sélection dans l'équipe senior avec participation au circuit senior de l'année concernée.
5. Pour les places restantes dans chaque catégorie est pris en compte le top 4 des belges au ranking national belge jeune de l'année en cours. Le ranking national belge jeune est calculé avec les 2 meilleurs résultats de Coupe de Belgique + les résultats du championnat de Belgique (=1/3 Coupe de Belgique + 1/3 Coupe de Belgique + 1/3 Championnat de Belgique). En cas d'ex-aequo, les résultats du Championnat de Belgique sont décisifs.

2.4. Critères jeunes vitesse :

Les critères ci-dessous sont à prendre en compte pour les sélections aux compétitions internationales de vitesse jeune, par ordre de priorité.

Un comité de sélection d'une fédération peut choisir de sélectionner un athlète qui ne répond pas aux critères ci-dessous mais toujours en remplacement d'un athlète de cette même fédération et qui répond aux critères ou avec l'accord des deux fédérations afin de garantir que le quota maximal d'athlètes imposé par l'IFSC soit garanti.

- Avoir grimpé la voie officielle de vitesse avec enregistrement du temps (selon règles IFSC) inférieur aux temps du tableau ci-dessous. L'enregistrement du temps doit être déterminé par un jury de compétition reconnu par une fédération liée à l'IFSC ou par au moins 2 juges nationaux de vitesse indépendants (club différent de celui de l'athlète).

Youth B Femme	12''00
Youth B Homme	10''00
Youth A Femme	11''00
Youth A Homme	9''00
Juniors Femme	10''30
Juniors Homme	8''30



Catégories C&D

Pour chaque catégorie, il y a 4 places attribuées à des belges par sexe sur base de l'approbation du Comité de sélection de chacune des fédérations respectives. Ceux-ci examinent notamment les critères suivants (par ordre de priorité) :

1. Top 5 au classement général d'une manche de compétition amicale internationale de l'année précédente (Ex. Imst Color Festival ou Rock Junior Arco).
2. Top 4 des belges de chaque catégorie au ranking des compétitions nationales de difficulté et/ou de bloc jeune de l'année concernée (=1/3 Coupe de Belgique + 1/3 Coupe de Belgique + 1/3 Championnat de Belgique).
3. 2 éventuels repêchages/catégorie.

Remarque : Pour les catégories C&D, les compétitions internationales étant amicales et organisées sous forme d'open's, la participation à ces open's reste de la liberté de chacun. Par contre les fédérations peuvent soutenir plus particulièrement les athlètes belges sélectionnés par le comité de sélection.
